

Le vendredi 27 mars 2015, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 19 mars 2015, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Lydia JEAN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA (à compter de 20h38), Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 20h50), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT (à compter de 20h42), Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX (à compter de 20h36), M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 20h55)

Représentés : Mme Mariam CISSE par Mme Djida TECHTACH, Mme Florence JUDY-REGNO par Mme Laetitia KILINC, Mme Sabrina HERRICHE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés : M. Christian BALOSSA (jusqu'à 20h38), Mme Carmen BOGHOSSIAN (jusqu'à 20h50), M. Didier VAILLANT (jusqu'à 20h42), Mme Muriel DALOUBEIX (jusqu'à 20h36), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h55)

Absents : Mme Nadia KARAKAC

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
Mme Lydia JEAN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2015

Mme Muriel DALOUBEIX arrive en séance à 20h36.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Christian BALOSSA arrive en séance à 20h38.



3/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 3 février 2015 et le 15 mars 2015, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Concessions dans le cimetière : 9 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 13 – Représentation en justice : 1 – Prémption : 1 - Ligne de Trésorerie : 1 – Régie de recettes : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

4/ *Foncier*

Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2014

M. Didier VAILLANT arrive en séance à 20h42.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,
VU le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2014,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2014. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Finances*

Compte de gestion 2014 - Budget principal de la ville

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,
VU le budget primitif du budget principal de la ville, voté le 7 février 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU le compte de gestion du budget principal de la ville dressé par Monsieur le Trésorier municipal,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,
CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

- ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2014,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 25 -- Contre : 0 -- Abstention : 7 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Finances*

Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville - Exercice 2014

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 20h50.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,



CONSIDERANT que Mme Djida TECHTACH a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2014 du budget principal de la ville, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers le Bel. Ces résultats sont les suivants :

Un déficit d'investissement de 4 924 015,54 € et un excédent de fonctionnement de 890 487,94 €, soit un déficit global de clôture de 4 033 527,60 €.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de 890 487,94 € en partie à la section d'investissement du Budget 2015, à hauteur de 740 043,94 € et en partie à la section de fonctionnement du Budget 2015, à hauteur de 150 444,00 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote)

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

7/ Finances

Vote des taux d'imposition 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- FIXE comme suit, pour l'exercice 2015, les taux des trois taxes composant l'impôt communal :

- Taxe d'habitation : 13,75

- Taxe sur le foncier bâti : 19,83

- Taxe sur le foncier non bâti : 58,71. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 20h55.

8/ Finances

Vote du budget primitif pour l'exercice 2015 - Budget principal de la Ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 13 février 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- VOTE le budget pour l'exercice 2015, par chapitre fonctionnel, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	24 184 487,00 €	38 442 484,00 €	62 626 971,00 €
Recettes	24 184 487,00 €	38 442 484,00 €	62 626 971,00 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH et M. Jean-Louis MARSAC)

Vote formel sur chacun des chapitres



Section de fonctionnement (vote par chapitre : dépenses/recettes)

- Chapitre 920 « Services Généraux des Administrations Publiques Locales » (Dépenses: 13 556 905 € / Recettes : 378 992 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 5 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 921 « Sécurité et Salubrité Publiques » (Dépenses: 785 425 €/ Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 922 « Enseignement – Formation » (Dépenses: 7 524 947 € / Recettes : 1 059 200 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 923 « Culture » (Dépenses: 730 506 € / Recettes : 33 300 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 924 « Sports et Jeunesse » (Dépenses: 4 915 557 € / Recettes : 824 898 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 925 « Interventions Sociales et Santé » (Dépenses: 1 001 670 € / Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 926 « Famille » (Dépenses: 2 501 129 € / Recettes : 1 214 394 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 927 « Logement » (Dépenses: 55 000 € / Recettes : 427 842 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 928 « Aménagement et services urbains, environnement » (Dépenses: 3 250 045 € / Recettes : 630 395 €)

Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 929 « Action économique » (Dépenses: 365 785 € / Recettes : 360 913 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 931 « Opérations Financières » (Dépenses: 1 455 515 € / Recettes : 20 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 5 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 932 « Dotations et Participations non Affectées » (Dépenses: - / Recettes : 19 640 576 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 933 « Impôt et Taxes (REC. et reversements sur REC.) » (Dépenses: - / Recettes : 13 721 510 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 934 « Transferts entre sections » (Dépenses: 2 300 000 € / Recettes : - €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

Section d'investissement (vote par chapitre : dépenses/recettes)

- Chapitre 900 « Services Généraux des administrations publiques locales » (Dépenses: 1 180 699,49 € / Recettes : 17 600 €)

Chapitre adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 901 « Sécurité et salubrité publiques » (Dépenses: 42 000 € / Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 902 « Enseignement – Formation » (Dépenses : 475 950 € / Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 903 « Culture » (Dépenses: 22 000 € / Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 904 « Sports et Jeunesse » (Dépenses: 1 650 400 € / Recettes : 500 000 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 906 « Famille » (Dépenses: 35 624,48 € / Recettes : -)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 907 « Logement » (Dépenses: 350 000 € / Recettes : 60 000 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

- Chapitre 908 « Aménagement et Services Urbains, Environnement » (Dépenses: 8 478 530 € / Recettes : 4 686 466 €)



Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
 - Chapitre 911 « Dettes et autres opérations financières » (Dépenses : 2 062 768,97 € / Recettes : 1 819 180,02 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
 - Chapitre 912 « Dotations, subventions et participations non affectées » (Dépenses: -/Recettes : 1 942 629,23 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
 - Chapitre 914 « Transferts entre section » (Dépenses: - / Recettes : 2 300 000 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
 - Chapitre 917 « Opérations sous mandat » (Dépenses: 50 000 € / Recettes : 50 000 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
 - Chapitre 95 « Produits des Cessions d'immobilisations » (Dépenses: - / Recettes : 1 577 250 €)

Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

Vote global du budget primitif pour l'exercice 2015 : Vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Finances

Compte de gestion 2014 - Budget annexe de l'assainissement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

VU le budget primitif du budget annexe de l'assainissement voté le 7 février 2014,

VU le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances,

CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

- ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2014,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement - Exercice 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

CONSIDERANT que Mme Djida TECHTACH a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers-le-Bel. Ces résultats sont les suivants :

Un déficit d'investissement de 745 339,47 € et un excédent de fonctionnement de 401 050,68 €, soit un déficit global de clôture de 344 288,79 €.



- DIT que ces résultats sont repris au budget 2015.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de 401 050,68 € en totalité à la section d'investissement du budget 2015. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote)

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

11/ Finances

Vote du budget primitif pour l'exercice 2015 - Budget annexe de l'assainissement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 13 février 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- FIXE, pour l'exercice 2015, le montant du prix au m3 de la redevance communale d'assainissement, à 0,55 €.

- VOTE le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015, par chapitre, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	2 127 560,18 €	824 041,66 €	2 951 601,84 €
Recettes	2 127 560,18 €	824 041,66 €	2 951 601,84 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 conformément au tableau ci-joint (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2015 de l'association).

- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	de	Subvention exceptionnelle	Total
92520-65736 CCAS	895 000 €			895 000 €
92020-6574 DDEN	120 €			120 €
92011-6574 COS	60 000 €			60 000 €



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015

9230-6574	Associations	144 730 €	0 €	144 730 €
Culturelles				
ACTA		14 000 €		14 000 €
Amicale des Pompiers Vétérans		170 €		170 €
ARGOVI		160 €		160 €
ART TOT		1 000 €		1 000 €
Barbouille		250 €		250 €
Club Ferroviaire de Villiers-le-Bel		500 €		500 €
Conservatoire de musique		111 000 €		111 000 €
DK Bel		2 000 €		2 000 €
Eclat des Gestes		150 €		150 €
FNACA		250 €		250 €
Fusion		2 000 €		2 000 €
Groupe Objectif 95		1 150 €		1 150 €
JPGF		2 000 €		2 000 €
Les Poulains		9 150 €		9 150 €
Rythmages		500 €		500 €
Sementera		250 €		250 €
UNC		200 €		200 €
92411-6574	Associations	107 180 €	0 €	107 180 €
Sportives				
ASVB Pétanque		400 €		400 €
Boxe savate		1 200 €		1 200 €
CAG-Club athlétique groupement Gonesse-VLB		1 700 €		1 700 €
CDLJ		7 500 €		7 500 €
Cercle des Médaillés Jeunesse et Sports		100 €		100 €
Club escalade Villiers-le-Bel		750 €		750 €
Club olympique - COVB		21 000 €		21 000 €
Club subaquatique		2 500 €		2 500 €
Compagnie d'arc de Villiers-le-Bel		2 200 €		2 200 €
Gymnastique volontaire		800 €		800 €
Hand Ball		4 900 €		4 900 €
Hockey Club VBHC		1 100 €		1 100 €
Jeunesse sportive		36 000 €		36 000 €
Judo Club		10 300 €		10 300 €
Niji kendoka		530 €		530 €
Tennis club de Villiers-le-Bel		11 100 €		11 100 €
UNSS collège Léon Blum		750 €		750 €
UNSS collège Saint-Exupéry		750 €		750 €
UNSS lycée PM France		500 €		500 €
UNSS lycée JJ Rousseau		150 €		150 €
UNSS Penduick - CES M. L. King		750 €		750 €
USEP Les Zolimpiades		600 €		600 €
VLB Basket		1 000 €		1 000 €
Yoseikan Budo		600 €		600 €



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015

928243-6574	Associations	28 850 €	2 000 €	30 850 €
Sociales				
ACAp		500 €		500 €
Les amis d'ici et d'ailleurs - AIA		1 500 €		1 500 €
AMPCVB - Protection Civile		3 100 €		3 100 €
ANPAA		150 €		150 €
Centre de loisirs des anciens		5 000 €		5 000 €
Cristaux de sel		200 €		200 €
Dialogue de femmes		1 600 €		1 600 €
Donneurs de Sang		200 €		200 €
Ensemble pour le développement humain		1 000 €		1 000 €
FCPE - Collège Léon Blum		300 €		300 €
Les Fils Prodiges		200 €		200 €
Jalmalv		300 €		300 €
Jardins des Délices		250 €		250 €
Jeunesse Tizgui		250 €		250 €
Kwaba		500 €		500 €
La Case		5 000 €		5 000 €
Parents à l'Unisson		150 €		150 €
Secours populaire français		7 000 €		7 000 €
Sourire des Petits Bouts		200 €		200 €
SPS95		800 €		800 €
UNAFAM		150 €		150 €
Vivre Ensemble aux Carreaux		500 €		2 500 €
			2 000,00€	

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception de :

Subvention accordée à l'association ART 'TOT' : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel DUFROS)

Subvention accordée à l'association Judo Club : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Thierry OUKOLOFF)

Subvention accordée à l'association Tennis club de Villiers-le-Bel : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Patrice BOULAY)

Subvention accordée à l'association Kwaba : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. William STEPHAN)

Subvention accordée à l'association Secours populaire français : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Michèle RANVIER)

13/ Finances

Actualisation des tarifs municipaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- ADOPTE les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la délibération,



DIT que les changements de tarifs prendront effet à compter de la date d'entrée en vigueur inscrite dans le tableau en face de chaque tarif. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Finances

Dépôt d'un dossier de demande d'aide au titre du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt structurés à risque

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de Finances pour 2014,

VU le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque,

VU l'arrêté du 4 novembre 2014 pris en application du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 portant application de l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

VU les emprunts structurés contractés par la commune, et notamment ses emprunts MIS2780222 et MPH268572,

VU l'avis de la commission Finances du 17 mars 2015,

- DECIDE de déposer un dossier au titre du fonds de soutien aux collectivités territoriales, auprès de la Préfecture du Val d'Oise, pour les emprunts structurés MIS2780222 et MPH268572.

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à déposer ce dossier et à accomplir toutes les formalités afférentes. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,



VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Conservatoire de Musique de Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Finances

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition et l'équipement d'un véhicule pour la Police Municipale

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Conseil Général pour le financement de l'acquisition et de l'équipement d'un véhicule de la Police Municipale, à hauteur de 22% du montant total HT des devis établis, soit 19 561.19€ HT,

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Enfance

Solde de financement des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2014/2015

M. Didier VAILLANT sort de la séance à 22h10.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- FIXE le montant de la participation de la commune pour les projets des écoles conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, des aides à projet 2014/2015, conformément au tableau annexé à la présente délibération.



- DIT que ces financements seront assujettis à l'envoi d'un bilan financier, justifiant leur utilisation.
(Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Prévention

Demande de subvention dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances,

- ADOPTE le budget joint à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre du plan départemental d'action de sécurité routière et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Restauration

Autorisation de signature - Convention relative au soutien apporté par la ville dans le domaine de l'alimentation des personnels militaires des unités Vigipirate

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la défense,
VU le décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées,
VU l'instruction n° 1853/DEF/DCCAT/ABF/AF portant organisation et fonctionnement des cercles-mess du 1er octobre 2003,
VU l'instruction n° 1863/DEF/DCCAT/AG/DC du 26 décembre 2007,
VU le projet de convention de prestations portant soutien de la Ville à la force Vigipirate-Sentinelle,
VU l'avis favorable de la commission Finances du 17 mars 2015,

- APPROUVE les termes de la convention relative au soutien apporté par la ville dans le domaine de l'alimentation des personnels militaires des unités Vigipirate,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec le Ministère de la Défense et la force Vigipirate-Sentinelle. (Rapporteur : Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Didier VAILLANT revient en séance à 22h18.

22/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,
VU la délibération du 23 octobre 2012 - « Autorisation de signature - Marché de services d'assurances de la Ville »,
VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile n°2012/104 passé avec la



SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Responsabilité Civile, et à signer les documents afférents avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9. (Rapporteur : Mme Michèle RANVIER)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché de mission de conseil et d'assistance architecturale et urbaine

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 19 février et 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de mission de conseil et d'assistance architecturale et urbaine avec la société CHEMIN FAISANT sise 38 rue Croix des Petits Champs, 75001 PARIS. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché de services de location et maintenance de photocopieurs

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 19 février et 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de services de location et maintenance de photocopieurs avec le groupement d'entreprises KONICA Minolta Business Solutions France, Energy Park Immeuble 7, 144/148 bd de Verdun, 92400 COURBEVOIE et GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, Immeuble Défense Plaza, 23-27 rue Delarivière Lefoullon 92800 PUTEAUX, pour les montants minimum et maximum annuels respectivement de 40.000 € HT et 160.000 € HT. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries entre la communauté d'agglomération Val de France et les villes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Gonesse et Villiers-le-bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 "Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries entre la communauté d'agglomération Val de France et



les villes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville et Villiers-le-bel",
 VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
 Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Travaux

Projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie/DLM - Convention avec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - alimentation en électricité

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le projet de convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique du quartier La Cerisaie,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention avec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE pour la réalisation de la desserte en alimentation électrique du quartier La Cerisaie. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
 Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Avenant n°6 à la convention du projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie (avenant de sortie)

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la convention du projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,
 VU les délibérations du Conseil Municipal du 18 mars 2011, du 13 mai 2011, du 23 octobre 2012, du 28 juin 2013, du 22 mai 2014, et du 19 septembre 2014, relatives aux avenants à la convention du projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie,
 VU la proposition d'avenant de sortie de convention du projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie (avenant local n°6),
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de sortie de convention du projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie (avenant local n°6), et tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une crèche de 45 berceaux dans le quartier de la Cerisaie /Derrière-les-Murs de Monseigneur



M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du 7 février 2014 relative à l'attribution et à l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche de 45 berceaux dans le quartier de la Cerisaie/ Derrière-les-Murs de Monseigneur,
 VU les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
 VU les dispositions du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, et notamment son article 30,
 VU les articles 2 de l'acte d'engagement et 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche de 45 berceaux dans le quartier de la Cerisaie/ Derrière-les-Murs de Monseigneur – marché n° 014/004,
 VU les dispositions du code des marchés publics, et notamment ses articles 19 et 20,
 VU la proposition d'avenant n°1,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 mars 2015,
 VU l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux- Logement- Développement Durable du 12 mars 2015,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché n° 014/004 de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 45 berceaux dans le quartier de la Cerisaie/ Derrière-les-Murs de Monseigneur, avec le groupement ayant pour mandataire Catherine FERMAND Architecte et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Rénovation urbaine - Carreaux

Autorisation de signature - Avenant n°12 à la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant de sortie)

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006,
 VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 22 mai 2007, 29 juin 2007, 15 mai 2009, 26 juin 2009, 19 février 2010, 25 juin 2010, 22 octobre 2010, du 23 octobre 2012 et du 19 septembre 2014, relatives aux avenants à la convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux,
 VU la proposition d'avenant de sortie de convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant local n°12),
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de sortie de convention du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux (avenant local n°12), et tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Nouvelles technologies

Autorisation de signature - Convention avec l'Académie de Versailles pour le déploiement dans les écoles de serveurs ' AmonEcole ' destinés à assurer le filtrage des accès et la navigation internet

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la proposition de convention relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles,



- AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Académie de Versailles représentée par M. le Recteur, la convention relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Aménagement du territoire

Extension des périmètres régionaux d'intervention foncière de la plaine de France et de la Forêt d'Ecouen et vallée du petit Rosne sur la commune de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, approuvé par la délibération n° 97-13 du Conseil régional du 18 octobre 2013 et par arrêté n° 2013-1241 du préfet de la région Ile-de-France du 27 décembre 2013,

VU le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, approuvé par la délibération n° CR 71-13 du Conseil régional du 26 septembre 2013 et par l'arrêté n° 2013294-0001 du préfet de la région d'Ile-de-France du 21 octobre 2013,

VU le plan annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015.

- SOLLICITE l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de la Forêt d'Ecouen et la vallée du petit Rosne, sur une surface d'environ 32 ha, recouvrant les zones NF et A du PLU situées au Nord-Ouest et au Nord-Est de la RD 316, auprès de l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France.

- SOLLICITE l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de la Plaine de France, sur une surface d'environ 204 ha, recouvrant les zones A et NF du PLU sises au Nord du Chemin du Coudray, auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France.

- DIT que le plan annexé précise la délimitation de ces périmètres sur le territoire communal.

- SOLLICITE le Département du Val d'Oise pour qu'il crée un périmètre d'Espace Naturel Sensible et qu'il délègue son droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France sur l'ensemble de ces périmètres.

- S'ENGAGE à inviter l'AEV en tant que Personne Publique Associée pour toute modification ou révision de son Plan Local d'Urbanisme.

- S'ENGAGE à participer aux frais d'entretien du site et à rechercher tous les partenaires pouvant s'associer à cette participation financière et, à ce titre, à signer une convention avec l'Agence des Espaces Verts.

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la commune. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Foncier

Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 291 située dans le quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,



Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015,

- DECIDE de constater la désaffectation de fait d'une partie de la parcelle cadastrée AM n°291 (nouvellement cadastrée AM n°531), pour une superficie de 121 m².

- DECIDE de déclasser cette partie de la parcelle cadastrée AM n°291 (nouvellement cadastrée AM n°531), pour une superficie de 121 m².

- DIT que l'emprise précitée, d'une superficie de 121 m², est intégrée au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Foncier

Cession d'une partie des parcelles communales cadastrées AM n° 457 et AM n° 291 à l'AFTRP (Quartier des Carreaux)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2015 - Désaffectation de l'école élémentaire Gérard Philipe,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2015 - Déclassement de l'école élémentaire Gérard Philipe,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 - Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 291 située dans le quartier des Carreaux,

VU l'avis de la DNID du 9 mars 2015,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015,

VU l'avis de la Commission Finances du 17 mars 2015,

- DECIDE de céder à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, une partie des parcelles communales cadastrées AM n°457 (pour une superficie de 3 627 m²) et AM n°291 (pour une superficie de 121 m²), soit une superficie de 3 748 m², au prix de 438 294 € HT,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la cession de ces parcelles et à la publication des documents d'arpentage nécessaire. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 1 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Foncier

Nouvelle dénomination de la rue desservant le centre technique municipal et l'hôpital

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en date du 23 février 2015,

- DECIDE de débaptiser la « rue Charles Richet » et de la dénommer « rue du Haut du Roy ». (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ Syndicats intercommunaux

Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val de Marne) au SIGEIF pour les compétences Gaz et Electricité

M le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, relative à l'amélioration de la décentralisation et notamment son titre IV, concernant la coopération intercommunale, ainsi que la circulaire ministérielle du 29 février 1988 de mise en œuvre des dispositions de ladite loi,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-18, L.5212-1, L.5212-16 et L.5212-17,

VU l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2014 approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val de Marne) en date du 26 janvier 2015, sollicitant son adhésion au Syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

VU la délibération n°15-10 du 9 février 2015 du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne pour les deux compétences en matière de distribution de gaz et d'électricité,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 mars 2015,

- APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la commune de Chennevières-sur-Marne pour les deux compétences en matière de distribution de gaz et d'électricité. (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

